

**ARRETE N ° 05-2022**  
**DE CIRCULATION INTERDITE RUE DU METIER**

Le Maire de la commune de SORMONNE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 ainsi que les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de la région,

Vu la demande de l'Entreprise MULLER en date du 14 mars 2022, en vue de travaux de réfection de toiture de la Mairie.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La Circulation rue du Métier sera interdite durant la période des travaux.

**ARTICLE 2 :** Travaux sont prévus du mercredi 16 mars 2022 à partir de 8h00, jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 3 :** Une déviation est prévue exceptionnellement par la rue du Pâquis et la rue de la Fontaine.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** L'application du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Renwez qui est chargé de son exécution, ainsi qu'à la Préfecture.

Fait à SORMONNE, le 14 mars 2022

Le Maire,  
François DENEUX

